

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20070622-06_15_07-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 27/06/2007
Publication : 29/06/2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



N° CP 2007/IV – 6° /15
Séance du 22 juin 2007

Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
du Conseil Général

Eau, Environnement Naturel, Cadre de Vie et Agriculture

Ajustements budgétaires

Décision Modificative n° 1

Le Conseil Général,

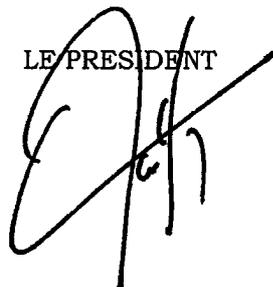
- VU l'article L3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU l'avis des Commissions réunies
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'inscrire au titre des programmes d'investissement en matière d'Aménagement de Rivières (C014) 2007, un complément exceptionnel de 6,5 M€ d'Autorisations de Programme, dont 5 M€ TTC pour les travaux induits par l'extension de l'aéroport de Mulhouse – Bâle ;
- décide d'inscrire un complément de 100 000 € de Crédits de Paiement 2007 en matière de soutien économique à l'Agriculture, au titre de l'abattoir de CERNAY (C041) ;
- décide d'approuver la modification des modalités d'aides en matière d'Aide à l'Electrification telle que figurant au rapport ;

- décide d'allouer à la Région Alsace une participation financière d'un montant maximal de 6 000 €, sans inscription de nouveaux crédits, au titre de la 1^{ère} phase des actions de communication du SAGE III-Nappe-Rhin, et donne délégation à la Commission Permanente pour sa liquidation ;
- donne un avis de principe favorable à la participation financière à la 2^{ème} phase de cette campagne de communication du SAGE III-Nappe-Rhin, sous réserve du même accord du Conseil Général du Bas-Rhin sur les montants et priorités au niveau des actions à mener.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions